

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016 A 20 H

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, DURET Henri, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIERE Daniel, LAZZARINO Henri, MONTAGNE Thomas, SUMIAN Henri,

Mesdames VITALE Bernadette, DI SCALA Laurie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, FRANCONNE Annie, MARGAILLAN Julie, TEISSIER Mireille,

ABSENTS EXCUSES : MARGAILLAN Julie (procuration Henri DURET), SUMIAN Henri (procuration à Mireille TEISSIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DI SCALA Laurie

1) DESIGNATION DES DELEGUES : ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le maire présente la liste des délégués et suppléants aux divers organismes extérieurs :

COTELUB (Communauté Territoriale Sud Luberon)

- Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH
- Madame Bernadette VITALE

COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES COTELUB

- Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH

SCOT SUD LUBERON

- Titulaire : Monsieur Daniel GRAFFOULIERE
- Suppléant : Monsieur Bernard LABBAYE

SYNDICAT DURANCE LUBERON

- Titulaires : Messieurs Vincent ESPITALIER et Maurice LAPALUS
- Suppléant : Monsieur Henri DURET

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN

- Titulaire : Monsieur Vincent ESPITALIER
- Suppléant : Monsieur Daniel GRAFFOULIERE

SYNDICAT MIXTE FORESTIER

- Titulaire : Monsieur Thomas MONTAGNE
- Suppléant : Monsieur Christian MARTINEZ

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE

- Titulaires : Messieurs Thomas MONTAGNE et Maurice LAPALUS
- Suppléant : Monsieur Henri DURET

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

- Déléguée titulaire : Madame Bernadette VITALE

COMITE SYNDICAL DU PNRL

- Déléguée titulaire : Madame Laurence DE LUZE
- Délégué Suppléant : Monsieur Wulf HESS

LA CLI

- Titulaire : Madame Laurence DE LUZE
- Suppléant : Monsieur Bernard LABBAYE

CORRESPONDANT DEFENSE

- Monsieur Michel PERRIN

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

- M. le maire rappelle que les conseillers communautaires ont été désignés lors des élections municipales
- Suite à la remarque de M. SUMIAN lors du précédent conseil, les élus de l'opposition ont été sollicités pour intégrer le CCAS mais ont refusé d'y participer.

2) AUTORISATION DE POURSUITE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LES IMPAYES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales associe étroitement l'ordonnateur aux poursuites engagées par le Comptable du Trésor, Receveur Municipal de la Commune.

Ainsi, les actes de poursuites sont soumis au visa de l'ordonnateur.

Au plan pratique, une autorisation est généralement accordée pour certains actes.

Il y aurait lieu :

- d'autoriser le Trésorier à poursuivre à titre permanent, par voie de commandement de payer et d'Opposition à Tiers Détendeurs et saisie
- de fixer les seuils d'engagement des poursuites comme suit :
 1. seuil de 15 € pour les commandements à payer
 2. seuil de 100 € pour les saisies
 3. seuil légal pour les Oppositions à Tiers Détendeurs et les saisies

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

3) ATTRIBUTION D'INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite des élections, il y aurait lieu de renouveler la délibération allouant les indemnités de gestion et de budgets au comptable au taux maximum et pour la durée de vie du mandat

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

4) DEMANDE DE SUBVENTION : D.E.T.R AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE A LA MAIRIE

Par délibération du 16 décembre 2015 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmée et à organiser la programmation des travaux.

Les critères de priorisation étant définies par l'AD'AP, ce sont les travaux de la mairie qui doivent être exécutés en 2016.

Le dispositif règlementaire impose aux ERP de réaliser les aménagements nécessaires de manière à garantir un accès équitable aux espaces publics et aux services pour tous.

Ces aménagements permettront à tous les personnes à mobilité réduite d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale en toute autonomie

Montant des travaux : 22 762.80 TTC

- MONTANT DE LA DETR SOLLICITE : 6 639.15 € soit 18 969.00 HT x 35 %

Monsieur le Maire ajoute que la communauté de commune a ouvert le Fonds de concours à des travaux autres que ceux destinés au tourisme et que la commune va demander une subvention complémentaire pour la réalisation de l'accessibilité à la Mairie, afin de réduire le coût de l'autofinancement.

Le conseil municipal vote :
POUR : 15

5) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc naturel régional du Luberon est chef de file d'une candidature du territoire intitulée « Luberon - Haute- Provence : pour un territoire de partage des énergies » qui a été déclarée lauréate de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » par Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie le 9 février 2015. Une convention cadre a été signée entre le Parc du Luberon et le Ministère le 22 juillet 2015.

Les 8 intercommunalités du territoire et le Pays de Haute-Provence sont associés à ce projet qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- Réduction de notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- Part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Après une première dotation financière en 2015 consacrée à des projets de rénovation de l'éclairage public auprès de divers maîtres d'ouvrages publics du territoire, le comité de pilotage TEPCV élabore actuellement une seconde demande financière, dont une part sera de nouveau consacrée à la rénovation de l'éclairage public.

Le COPIL TEPCV, lors de sa réunion du 26 janvier 2016 a maintenu les critères qui avaient prévalu en 2015 pour sélectionner des projets vertueux de rénovation de l'éclairage public.

Montant du projet de rénovation de l'éclairage public pour la commune : 1420.00 € H.T.

La commune de Mirabeau sollicite l'octroi d'une dotation issue du financement de l'Etat et attribuée au programme « Luberon – Haute-Provence : pour un territoire de partage des énergies » dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », à hauteur de 568 € pour soutenir la réalisation du projet de rénovation d'éclairage public.

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

6) CONVENTION D'HEBERGEMENT DES GENDARMES A LA MFR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que durant l'été des gendarmes sont appelés en renfort sur les villages du canton. La Maisons Familiale Rurale de la Tour d'Aigues met à leur disposition des locaux d'hébergement. Une contrepartie financière calculée au nombre d'habitant sera versée par les communes concernées à la MFR soit pour la commune de Mirabeau 432,33 €.

Le conseil municipal vote :
POUR : 15

7) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'indemnité de logement de base due aux instituteurs est revalorisée et fixée pour l'année 2015 à 2 297,45 €

Il rappelle que la commune n'est pas concernée puisque tous les enseignants de l'école sont professeurs des écoles.

Le conseil municipal vote :

POUR : 15

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TCHOBDRENOVITCH donne diverses informations concernant COTELUB :

- Report du vote de la Vice-Présidence suite à la dernière réunion du conseil communautaire,
- Acte de candidature de monsieur le maire à la vice-présidence : Développement Economique (Réunion prévue le 29/09/16)
- Taxe de séjour : beaucoup de séjours non déclarés. Avec l'arrivée des communes de Cadenet et de Cucuron dans la communauté de communes, une personne sera recrutée pour suivre les dossiers.
- Représentants et suppléants aux diverses commissions : seuls les conseillers élus sont titulaires, mais étant donné le nombre de réunions, les maires ont demandé la possibilité d'être représentés par un conseiller municipal

COMMISSIONS FACULTATIVES	TITULAIRE	SUPPLEANT
ENVIRONNEMENT	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	BERNARD LABBAYE
PETITE ENFANCE	BERNADETTE VITALE	LAURIE DI SCALA
AMENAGEMENT TERRITOIRE	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	DANIEL GRAFFOULIERE
JEUNESSE ET SPORT	BERNADETTE VITALE	HENRI DURET
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	THOMAS MONTAGNE
ADMINISTRATION GENERALE	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	BERNADETTE VITALE
TOURISME	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	BERNARD LABBAYE

COMMISSIONS OBLIGATOIRES	TITULAIRE	SUPPLEANT
APPEL D'OFFRE	Pas de représentant	Pas de représentant
IMPOTS DIRECTS	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	Pas de représentant
EVALUATION DES CHARGES	ROBERT TCHOBDRENOVITCH	
ACCESSIBILITE	BERNADETTE VITALE	

REPRESENTATIONS EXTERIEURES	TITULAIRE	SUPPLEANT
SCOT	DANIEL GRAFFOULIERE	BERNARD LABBAYE
CDCI		
SIECEUTOM	Pas de représentant	Pas de représentant
OFFICE DU TOURISME	Pas de représentant	Pas de représentant
CA CRECHE DE MIRABEAU	BERNADETTE VITALE	
CA DU COLLEGE	Pas de représentant	

Fin de la réunion 20 h 30